

Comment (se) dépenser pour faire gagner Dominique Voinet

Pour être efficace et garantir le respect des choix validés par le CNIR, seul le directeur de campagne est habilité à engager des dépenses dans le cadre de notre budget. Du point de vue des militants, cela signifie qu'il faudra se plier à une procédure rigoureuse avant de dépenser le moindre centime de l'argent qui appartient à tous les Verts. Autrement dit, il n'est pas question d'accepter de dépense « fait accompli » même quand c'est pour la bonne cause. Tous les militants ont le même accès au budget de campagne parce qu'aucun ne peut décider seul de s'en attribuer une partie.

Avant d'engager des frais, nous serons toujours prêts à vous répondre sur les questions financières. En revanche, nous ne financerons aucune dépense en dehors de la procédure normale.

Pour être assuré que les frais de campagne que votre groupe local veut engager seront bien remboursés, il vous faudra demander un bon de commande dûment signé par Claude Taleb après avoir préparé votre action avec l'équipe de campagne.

Le paiement par le trésorier de la campagne se fera ensuite, sur présentation d'une note de frais et de toutes les pièces justificatives. Nous avons tous intérêt à aller vite et les demandes de remboursement des frais occasionnés à la suite d'un bon de commande devront être transmis dans les 15 jours suivant la dépense.

Des modèles du bon de commande et de la note de frais édités par l'AFE sont fournis ci-joints.

D'autres ressources légales peuvent éventuellement compléter le budget de la campagne.

Il est parfaitement possible que des frais soient réglés directement par un groupe régional ou infra-régional des Verts ; il est également possible d'utiliser des apports en nature offerts par les Verts ou par une personne physique. Attention, une fois prise une option de ce genre pour mener à bien une action, il ne sera plus possible de compter sur le budget de la campagne.

En revanche il est interdit de s'appuyer sur les ressources de personnes morales comme les associations ou comités de soutien, les collectivités territoriales ou les entreprises.

N'oublions pas le « compte de campagne »

Quelle que soit la façon dont une action est organisée et payée, tous les éléments financiers doivent parvenir à l'équipe de campagne. Nous devons savoir qui a prêté sa voiture et pour combien de kilomètres, qui a nourri les invités, quel matériel a été prêté par les Verts et ce qu'aurait coûté une location ...